

Châlons, le 8 janvier 2024



Association Nouvelle Catalaunie
éditrice du Petit Catalaunien Illustré
16 rue Robert Binet
51000 Châlons-en-Champagne

– <https://catalaunien.net>

à

Monsieur Claude MAUPRIVEZ
Commissaire-enquêteur
Mairie d'Athis

Transmis par courrier électronique via
ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Objet : Enquête publique : construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante à Athis

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association, ayant pour objet la protection du patrimoine et de l'environnement, vous demande d'émettre un avis négatif dans le cadre de l'enquête publique que vous menez à propos de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante à Athis.

Vous trouverez à cet effet un article à paraître dans le n° 125 de notre trimestriel, le Petit Catalaunien Illustré exposant les motifs de notre opposition à ce projet qui est écologiquement insoutenable. Il viendra en effet profondément contrarier la renaturation réussie de ce site. De surcroît, il n'est pas non plus soutenable au regard de la protection des nappes phréatiques que la toxicité des produits de nettoyage des panneaux viendrait polluer.

Par ailleurs, il existe suffisamment de toitures d'usine, de hangar et d'entrepôt pouvant recevoir de tels panneaux, sans avoir besoin de sacrifier la nature et sa diversité. Ainsi, par exemple, la toiture du parc des expositions de Châlons-en-Champagne a été conçue pour recevoir 20 000 m² de panneaux photovoltaïques qui, faute d'un budget suffisant, n'ont pas été posés. En tant que de besoin, vous pourriez inviter le promoteur du projet à se rapprocher de la ville de Châlons pour les poser en ses lieux et place.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Président

PJ : article cité

Des panneaux flottants écologiquement insoutenables

À l'échelle mondiale, l'augmentation dans le mix énergétique de la part des énergies renouvelables en général et des panneaux photovoltaïques en particulier est primordiale pour limiter le changement climatique. Pour autant, installer des panneaux flottants sur un plan d'eau, comme il est prévu à Athis, est écologiquement insoutenable.

Après avoir commencé à investir le sol et les toitures, les entreprises solaires misent sur les étendues d'eau bénéficiant d'un ensoleillement maximum. La réduction du phénomène d'évaporation figure en bonne place parmi les arguments utilisés en faveur de cet usage qui accélérerait le refroidissement des panneaux photovoltaïques. Pour l'heure, la cible privilégiée par les entreprises solaires sont les anciennes carrières et les points d'eaux artificiels, comme à Piolenc, dans le Vaucluse, où 47 000 panneaux solaires devraient générer assez d'énergie pour 4 500 foyers.

Il existe un projet d'implantation sur la commune d'Athis d'une centrale photovoltaïque faisant l'objet d'une enquête publique jusqu'au 13 janvier 2024. Il porte sur un terrain de 10,6 ha, dont plus de 6 hectares aménagés en plan d'eau, une ancienne carrière réhabilitée et renaturalisée, conformément à un arrêté préfectoral du 3 février 2011 ayant prescrit la remise en état écologique du site. L'objectif recherché était de favoriser l'accueil et la nidification d'une diversité d'espèces d'oiseaux et aussi de contribuer à augmenter légèrement la capacité d'expansion des crues de la Marne.

La production de la centrale est estimée à environ 7,969 GWh/an et correspond, d'après l'Autorité environnementale Grand Est, à l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1 207 foyers. Elle éviterait de plus l'émission annuelle d'environ 88,45 TeqCO₂/an pour des panneaux photovoltaïques fabriqués en Chine et 237,47 TeqCO₂/an s'ils sont fabriqués en France. Toutefois, cette autorité a émis un avis négatif car ces « panneaux photovoltaïques flottants [...] constitueront une couverture opaque et sombre sur une grande partie, ce qui modifiera significativement les fonctionnalités écologiques de ce milieu aquatique, nouvellement constitué ». En outre, ce « projet ne prend pas en compte le potentiel d'installation d'une faune et flore variées dont certaines espèces cibles qui sont patrimoniales et protégées (Râle des Genêts, Sterne Pierregarin et des amphibiens), et le dossier ne démontre pas en quoi le projet n'est pas susceptible de compromettre les résultats attendus de la remise en état qui a été prescrite par l'autorité préfectorale. »

Par ailleurs et fort curieusement, le dossier soumis à enquête publique ne mentionne pas l'impact qu'aurait ce projet sur les nappes phréatiques et la zone de captage des eaux potables de Bisseuil toute proche. Or, outre la prolifération des mousses et lichens que la présence de l'eau multipliera, ces panneaux seront rapidement recouverts de fientes d'oiseaux. D'où la nécessité de procéder régulièrement à leur nettoyage à l'aide de produits dont le dossier ne fait pas état et dont l'absence de toxicité reste à démontrer. Enfin, comme le relève le maire d'Athis dans son opposition au projet, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Grand Est pose le principe que « le solaire photovoltaïque se doit d'être développé en priorité dans les zones artificialisées », ce qui n'est pas le cas ici, mais le sera demain, si ce projet se réalise.

Faut-il pour autant sacrifier ce site au nom des objectifs que la France s'est fixés en matière d'énergies renouvelables, après avoir été condamnée pour inaction climatique ? Nous ne le pensons pas. Ce projet n'est pas écologiquement soutenable au regard de la remise en état du site. Il ne l'est pas non plus au regard de la nécessité de protéger les nappes phréatiques. Il reste par ailleurs des centaines d'hectares de toitures d'hangar, d'entrepôt et d'usine à investir pour produire une électricité verte, avant de songer à sacrifier la nature et la biodiversité, dont nous avons tant besoin pour réduire les effets du réchauffement climatique.

L'association a déposé des observations en ce sens dans le cadre de l'enquête publique en cours.